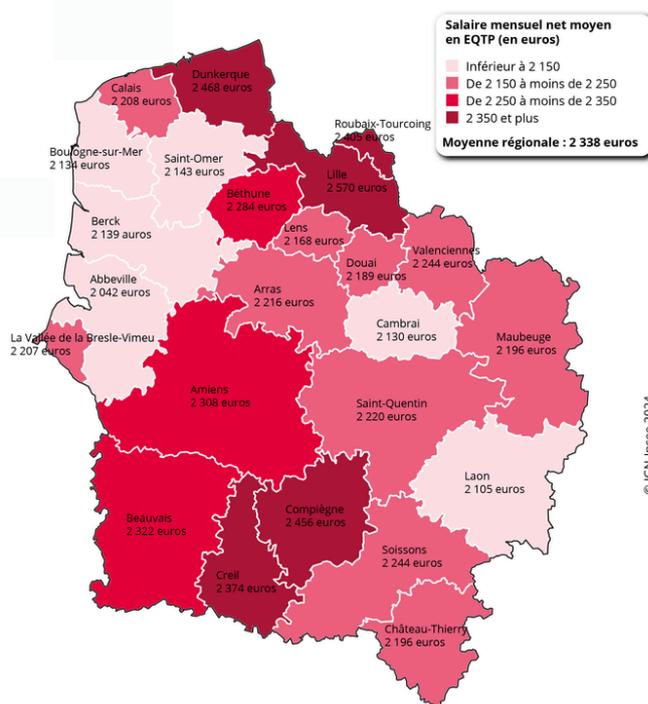


En 2022, les salariés du secteur privé dans les Hauts-de-France perçoivent en moyenne 2 338 euros nets par mois pour un temps plein, un salaire inférieur de 300 euros à la moyenne nationale. Les rémunérations sont les plus faibles pour les employés et dans certains secteurs du tertiaire, comme les services non marchands ou les services aux entreprises, à l'inverse des cadres ou de certains secteurs industriels. Les salaires sont les plus élevés dans la zone d'emploi de Lille, qui compte le plus de cadres, et celle de Dunkerque, à dominante industrielle. Les prix à la consommation s'accroissant plus fortement que les salaires sur l'année 2022, les salariés des Hauts-de-France subissent une baisse de leur pouvoir d'achat de 1,3 %, en particulier les cadres (-2,2 %).

Dans les Hauts-de-France, les salaires du secteur privé inférieurs à la moyenne nationale



Dans les Hauts-de-France :
2 338 € en moyenne

En France (hors Mayotte) :
2 630 € en moyenne

Soit un salaire inférieur de 300 euros à la moyenne nationale en équivalent temps plein (salaire converti à un temps plein pendant toute l'année)

Salaires mensuels nets moyens en équivalent temps plein (EQTP) par zone d'emploi des Hauts-de-France en 2022

Des cadres moins rémunérés qu'au niveau national

Dans les Hauts-de-France : **3 965 € en moyenne**

En France (hors Mayotte) : **4 488 € en moyenne**



Salaires mensuels nets moyens en équivalent temps plein (EQTP) par catégorie socioprofessionnelle, en 2022

Une perte de pouvoir d'achat plus prononcée pour les cadres

Dans les Hauts-de-France : **-1,3 % en moyenne**

Pour les cadres : **-2,2 % en moyenne**



Salariés du privé travaillant dans les Hauts-de-France, y compris bénéficiaires de contrats aidés et de contrats de professionnalisation ; hors apprentis, stagiaires, salariés agricoles et salariés des particuliers employeurs.

Notre service presse est à votre disposition pour répondre à vos questions :

06 60 51 86 50  communication-hdf@insee.fr